Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260624-DE2026_48-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Représentés :	0
Absents :	1
Votants :	18

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX – Lynda LE CAM

DELIBERATION N° **2026/48**

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Carole LE MERCIER

CESSIONS DE TERRAINS : ACTUALISATION DES DELIBERATIONS

Par délibération n° DE2026/12 (11/02/2026) et DE2026/38 (20/05/2026), le conseil municipal a validé la vente de petites parcelles situées en périphérie du lotissement du hameau des tilleuls, en précisant que les frais de géomètres seraient à la charge des acquéreurs.

Cependant, considérant que ces 2 cessions concernent le même site, afin de réduire les coûts de géomètre, Mme La Maire propose de réaliser ces travaux en une seule fois. De ce fait, les frais d'un montant total de 1874.16 € TTC seront réglés par la Commune mais seront remboursés pour moitié par chacun des acquéreurs lors de la transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** Mme la maire à signer le devis présenté par la Selarl NICOLAS Associés ;
- ✓ **Décide** que la commune de LA MOTTE règlera ces travaux ;
- ✓ **Décide** que ces frais seront remboursés pour moitié à parts égales par chacun des acquéreurs.

Secrétaire de séance
Carole LE MERCIER

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600